

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 79 (1982)
Heft: 11

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

LE SAMEDI 20 MARS 1982, À 10 HEURES

Restaurant du Rond-Point, Comptoir Suisse

Ordre du jour

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (Jourlan, septembre 1981).
4. Rapport du président.
5. Finances: a) comptes 1981;
b) rapport de la commission de vérification;
c) budget 1982;
d) désignation des sections vérificatrices pour les comptes 1982: Orbe, Pays-d'Enhaut, Pied-du-Chasseral.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Election au Comité central du délégué de la Fédération neuchâteloise en remplacement de Th. Muller, atteint par la limite d'âge.
8. Election au Comité central du délégué de la Fédération du Jura bernois en remplacement de G. Huguenin, démissionnaire.
9. Renouvellement au Comité central du mandat de M. Léchaire.
10. Concours des ruchers.
11. Activités apicoles. Vœux des sections.
12. Propositions individuelles.

Il est 10 h. 15 lorsque le président A. Paroz ouvre les assises de la SAR en saluant, à part les délégués des sections, les invités: MM. G. Fivel, président des apiculteurs de Haute-Savoie; R. Bovet, ancien président SAR; H. Jutzi, de la Division de l'agriculture; H. Schaefer, vice-président de la VDSB; H. Schneider, conseiller technique. De même que nos membres d'honneur: MM. G. Chasot, M. Mouche, J. Chammartin, A. Matthey, A. Merminod, E. Bassin, Ls. Matthey, M. Parréaz, M^{me} Maire, journaliste.

Se sont excusés: M. Meunier, président d'honneur; D^r Wille, du Liebefeld; M. Sergy, P. Zimmermann, O. Schmid, M. Bohnet, M. Allamand, M. Maquelin, M. Voutaz, M. Roulet.

2. Sont désignés comme scrutateurs: MM. Vaucher, Jungo, Mabillard, Bucher.
3. Le procès-verbal de la dernière assemblée des délégués de mars 1981, paru dans le journal de septembre 1981, est adopté.
4. Le président présente son rapport annuel sur l'activité de la SAR, rapport qui figure intégralement dans le journal de mai 1982.
5. G. Fragnière, trésorier, présente les comptes qui bouclent par un excédent de recettes de Fr. 5031.26. Une fois de plus, il déplore le fait que trop d'apiculteurs négligent de payer leur cotisation à leur section, ce qui entraîne régulièrement jusqu'à 300 radiations, dont la plupart devront être réintroduites dans les listes au début de l'année. Travail fastidieux et inutile qui pourrait être évité.

La fortune de la SAR est gérée de façon attentive et compétente. Les comptes sont très bien tenus, apprécie la commission de vérification. Cette dernière propose d'allouer un supplément d'indemnité de Fr. 500.—, tant à l'administrateur qu'au rédacteur du journal. Les conclusions de la commission de vérification sont acceptées par l'assemblée.

M. Buscarlet donne une définition du Fonds Bertrand qui figure dans les comptes, mais dont l'origine se perd dans le passé de la SAR: «En 1918, une souscription est ouverte pour apposer sur le monument funéraire de Bertrand un médaillon en bronze, en signe de reconnaissance de la part de la SAR. La souscription ayant rapporté davantage que le coût de ce médaillon il a alors été décidé, par le comité SAR de l'époque, de créer un fonds spécial destiné à récompenser des apiculteurs méritants.»

Le budget 1982 laisse entrevoir un déficit de Fr. 1400.—, compte tenu des indemnités supplémentaires à l'intention de l'administrateur et du rédacteur du journal.

Pour la vérification de l'exercice 1982, les sections d'Orbe, Pays-d'Enhaut et Pied-du-Chasseral sont confirmées dans cette fonction.

Afin de rompre le cours très strict de l'ordre du jour, le président donne la parole à l'un de nos invités, M. H. Jutzi, de l'Office fédéral de l'agriculture. Toujours heureux de se retrouver parmi les

apiculteurs romands, M. Jutzi nous remercie de l'associer à nos débats. Si les récoltes de miel ne sont pas importantes, l'abeille, pour l'agriculture, reste indispensable. L'Office fédéral de l'agriculture le sait. C'est aussi pourquoi il faut maintenir l'apiculture et œuvrer dans ce sens.

6. Les membres du comité ont présenté leurs rapports dans le «Journal suisse d'Apiculture» pour chaque dicastère. Mis en discussion, ils n'y donnent pas lieu et sont adoptés.
7. Le mandat du soussigné, délégué de la Fédération neuchâtoise, se terminant ce jour pour raison d'âge, cette fédération présente pour le remplacer M. Antoine Rosselet, de Neuchâtel. M. Rosselet est âgé de 34 ans, père de trois enfants. Il est familier de l'apiculture aussi bien que des tâches administratives. Au vote la proposition neuchâtoise est acceptée.
8. Par suite d'accident grave de la circulation, G. Huguenin, fortement ébranlé dans sa santé, se voit contraint de renoncer à son mandat au comité SAR. Pour le remplacer la Fédération du Jura bernois présente Paul Girod, de Moutier. Il est président de ladite fédération. Cette proposition est également acceptée par l'assemblée.
9. Le mandat de Marc Léchaire, sur proposition de la Fédération vaudoise, est reconduit pour trois ans.

Au nom de la VDSB, Hans Schaefer nous transmet les salutations les plus amicales de son président dont l'état de santé est momentanément très précaire. Il invite les apiculteurs à suivre les débats de l'assemblée des délégués de la VDSB, les 25 et 26 septembre prochains à Willisau. La VDSB, comme la SAR et la STA, a aussi ses problèmes. Certains de ceux-ci sont communs aux trois associations. Il se plaît à reconnaître que, sur le plan fédéral, la Fédération suisse d'apiculture, qui est formée des trois associations mentionnées, a toujours des relations courtoises. Des problèmes comme ceux de la varroase et l'écoulement du miel, en relation avec la nouvelle loi sur les denrées alimentaires, sont actuellement nos principales préoccupations. A tous il présente ses meilleurs vœux pour une bonne récolte en 1982.

10. J.-P. Freléchoux, responsable du Concours des ruchers, rappelle que le concours a eu lieu dans la circonscription 3, soit les sections d'Orbe, Vallée de Joux, Grandson - Pied-du-Jura. Le lauréat qui a obtenu la médaille de vermeil, attribuée par la Fédération romande des Sociétés d'agriculture, est Jules Mau-

laz, de Villars-Burquin. Les résultats de ce concours ont été publiés dans le journal de novembre 1981. Le concours 1982 aura lieu dans le circonscription 2, soit dans les sections de Lausanne, Morges, Gros-de-Vaud, Cossonay.

11. Les vœux des sections, avant d'être publiés dans le journal de mars, ont retenu l'attention du comité. La discussion à leur sujet est ouverte.

Point 3. La compagnie d'assurance Winterthur a été consultée sur la possibilité d'élargissement de la RC aux ascendants et descendants des apiculteurs assurés. La réponse ne nous est pas encore parvenue. Elle paraîtra dans le journal.

Point 5. Des voix s'élèvent pour trouver scandaleux de demander plus de conscience professionnelle de la part du rédacteur. Il peut arriver à chacun, un jour ou l'autre, par suite de circonstances fortuites, qu'un fait désagréable se produise dans l'accomplissement de sa tâche. Cela ne permet toutefois pas de juger sur un fait uniquement. L'assemblée lui vote son entière confiance.

Point 10. Bien que le comité et le rédacteur, en particulier, soient très stricts et multiplient leurs recommandations auprès de l'imprimerie pour que le journal sorte le premier de chaque mois, il y a parfois les impératifs du calendrier qui jouent des tours à l'imprimeur. Les sections doivent tenir compte de ces aléas et admettre une marge de réalisation.

La parole est donnée à M. G. Fivel, président des apiculteurs de Haute-Savoie et vice-président du Syndicat national des apiculteurs de France. «Le temps où l'on récoltait 20 kg de miel sur le sainfoin est passé pour tous» dit-il.

Du 10 au 12 septembre se tiendra, à Colmar, le Congrès du Syndicat national d'apiculture auquel il désire associer aussi les pays limitrophes, dont la Suisse. On y fera le point sur la varroase. M. Fivel nous remercie encore d'avoir bien voulu l'associer à nos débats.

12. — M. Cazut demande si l'on ne pourrait pas avoir une cotisation de couple. Par exemple un supplément de Fr. 5.— à la cotisation de base, sans livraison d'un deuxième exemplaire du journal. (Pourquoi pas Fr. 10.— pour la SAR?)

— Les sections doivent être attentives au moment du décès

d'un membre, car sitôt le fait enregistré par les PTT le journal comme le courrier sont retournés avec mention «décédé». La section doit renseigner l'administrateur SAR pour savoir si le journal doit continuer d'être livré et à qui.

- En mai, juin et juillet, au Musée de Fribourg, se tiendra une exposition d'apiculture. Ce sera certainement un but de sortie pour beaucoup d'apiculteurs et de sections.
- A la suite de contestations lors du dernier Concours des ruchers, la Fédération vaudoise propose une modification de l'article 8 du règlement du concours comme suit :

Création d'une commission de recours qui comprendrait un membre du Comité central, un membre de la fédération et un membre de la section concernée.

La FVA maintient ce projet de modification bien que, de l'avis du CC, cette commission ne pourrait pas avoir d'effet pratique, car dès le moment où elle se réunirait les conditions dans l'état du rucher auraient totalement changé.

Cette différence de conception sera portée devant la prochain AD avec inscription à l'ordre du jour.

J.-P. Freléchoux, responsable du concours, admet que l'année 1981 n'a pas été très favorable pour présenter des colonies bien développées et bien approvisionnées. Il précise toutefois que ceux qui ont établi, en son temps, les règles du Concours des ruchers l'ont fait sur la base d'expériences longtemps suivies.

- Le président se dit avoir le grand plaisir de proposer à l'honorariat les deux membres du comité qui, aujourd'hui, abandonnent leur mandat, soit Th. Muller et G. Huguenin.

Th. Muller remercie pour l'honneur qui lui est fait tout en reportant cet honneur sur ses camarades du comité avec qui il a eu un très grand plaisir à travailler. Il regrette que des mesures d'économie aient fait supprimer une séance du comité dans le cours de l'année. Il incite ses successeurs à la réintroduire, car il y aurait beaucoup de travail à faire en faveur de l'apiculture. Treize ans se sont écoulés depuis son entrée au comité et beaucoup de sujets sont restés dans les limbes.

A son tour G. Huguenin remercie pour l'honneur qui lui est fait. Il remercie tout spécialement tous ceux qui ont pensé à lui durant sa longue immobilisation, ainsi que sa vaillante épouse pour tout le surplus de travail que lui a

valu cette période car, en dehors du courant, elle a encore assumé le contrôle du miel pour la SAR.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13 h. 10.

Le président : *A. Paroz*

Le secrétaire : *Th. Muller*

Note de la rédaction — A la suite d'une «défaillance» du rédacteur SAR, ce compte rendu n'a pas paru avant ce jour! Que son auteur veuille m'excuser et les lecteurs me pardonner cet oubli!

Le rédacteur

Concours de ruchers SAR 1982

Observations générales

Au nombre des différentes activités de la SAR figure le Concours de ruchers avec son cortège de critiques et de louanges se modulant au gré des succès ou des déboires des participants.

Le résultat du concours élaboré par un jury à la suite d'un examen minutieux des exploitations présentées varie en fonction d'un grand nombre de critères résumés dans les 10 ou 15 rubriques de l'échelle de pointage. Il est également dépendant du déroulement de la saison au point de vue météorologie, mais dans une faible mesure.

Le concours annuel est un excellent moyen de jauger le niveau qualitatif de l'apiculture romande par l'approche des membres individuels, de mesurer l'activité des sections et de se rendre compte de l'efficacité de l'effort déployé par la vulgarisation. Les apiculteurs aux très nombreuses années de pratique, les membres chevronnés apportent aux jeunes les connaissances qui leur permettront de gérer l'apiculture de demain, d'animer la vie des sections et de participer au développement de l'activité de la société romande.

Conformément aux dispositions statutaires, le Concours 1982 s'est déroulé dans la 2^e circonscription qui comprend les sections de Lausanne, Morges, Gros-de-Vaud et Cossonay.